

PIECES À FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT D'UNE C.N.I.

Prendre impérativement rendez-vous

Au 04 73 19 57 42

du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

le samedi de 9h00 à 11h45

Pour une personne majeure

Les C.N.I. ont une durée de validité de 15 ans, cette mesure est également applicable aux C.N.I. délivrées à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les personnes majeures à ce moment la.

le renouvellement de ces dernières avant leur date d'échéance ne sera possible qu'au vu d'un justificatif de départ à l'étranger.

Pour l'ensemble des pièces demandées, seuls les originaux seront acceptés

L'ancienne carte doit obligatoirement être restituée

Le dossier doit être complet pour être pris en compte

La présence du demandeur est impérative lors du dépôt de la demande ainsi qu'au retrait de la C.N.I.

Pour tous cas particuliers (perte, vol, etc....) prendre contact avec le service C.N.I.

Le renouvellement de la carte est gratuit

Il est impératif de bien connaître sa filiation (noms, prénoms, date et lieux de naissance des parents)

<i>La C.N.I. est valide</i>	<i>La C.N.I. est périmée depuis moins de 5 ans</i>	C.N.I. périmée depuis plus de 5 ans		
		<i>Vous avez un passeport valide</i>	<i>Votre passeport est périmé</i>	
			<i>passeport sécurisé périmé depuis moins de 5 ans</i>	<i>passeport plus ancien ou CNI volée/perdue</i>
Ancienne C.N.I. (original)	Ancienne C.N.I. (original)	Passeport (original)	Passeport (original)	copie intégrale d'acte de naissance*
Une photo d'identité aux normes C.N.I. (Moins de 6 mois)		Une photo d'identité aux normes C.N.I. (Moins de 6 mois)		
Justificatif de voyage dans un pays qui autorise la C.N.I. comme titre de transport				En cas de perte ou de vol Déclaration + 25 € en timbres fiscaux
Justificatif de domicile (facture de consommation type EDF, Tel etc) en original ou dématérialisée (moins de 3 mois) Pour les majeurs hébergés pièce d'identité de l'hébergeant+attestation d'hébergement				

* sauf pour les personnes nées à l'étranger ou dans une mairie qui a dématérialisé ses actes

PIECES À FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE PREMIÈRE C.N.I.

Prendre impérativement rendez-vous

Au 04 73 19 57 42

du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

le samedi de 9h00 à 11h45

Pour l'ensemble des pièces demandées, seuls les **originaux** seront acceptés

Le dossier doit être **complet** pour être pris en compte

La présence du demandeur est **impérative** lors du dépôt de la demande ainsi qu'au retrait pour les majeurs

Pour tous cas particuliers (perte, vol, etc....) prendre contact avec le service C.N.I.

La demande de carte est **gratuite**

Il est impératif de bien connaître sa filiation (noms, prénoms, date et lieux de naissance des parents)

1ère demande pour une personne majeure		1ère demande pour une personne mineure		
<i>Si vous avez un passeport sécurisé valide ou périmé de moins de 5 ans</i>	vous passeport est périmé depuis plus de 5 ans ou vous n'avez pas de passeport	Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans	pas de passeport ou périmé depuis plus de 5 ans	
Le passeport (en original)	copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois)*	Ancien passeport	copie intégrale d'acte de naissance *	
Une photo d'identité aux normes C.N.I. (Moins de 6 mois)		Une photo d'identité aux normes C.N.I. (Moins de 6 mois)		
Justificatif de domicile(original moins de 3 mois) Pour les majeurs hébergés pièce d'identité de l'hébergeant+attestation d'hébergement		Pour les enfants dont les parents sont mariés ou en vie commune:		C.N.I. et justificatif du parent qui fait la demande
		Dans le cas d'un divorce avec résidence chez l'un des parents:		C.N.I. et justificatif du parent hébergeant ainsi que le jugement du divorce
		Dans le cas d'un divorce avec garde alternée:		C.N.I. et justificatif de domicile des 2 parents ainsi que le jugement de divorce

* sauf pour les personnes nées à l'étranger ou dans une mairie qui a dématérialisé ses actes

PIECES À FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT D'UNE C.N.I.

Prendre impérativement rendez-vous

Au 04 73 19 57 42

du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

le samedi de 9h00 à 11h45

Renouvellement pour une personne mineure

Pour l'ensemble des pièces demandées, seuls les **originaux** seront acceptés

Le dossier doit être **complet** pour être pris en compte

La présence du mineur est **obligatoire** au dépôt du dossier

L'ancienne carte doit obligatoirement être **restituée**

Le renouvellement de la carte est **gratuit**

Il est impératif de bien connaître sa filiation (noms, prénoms, date et lieux de naissance des parents)

<i>La C.N.I. est valide ou périmée depuis moins de 5 ans</i>	C.N.I périmée depuis plus de 5 ans		
	<i>Le mineur a un passeport</i>	<i>Le mineur n'a pas de passeport</i>	<i>Renouvellement pour perte ou vol</i>
Ancienne C.N.I.(original)	ancien passeport si celui-ci est sécurisé ou copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois)*	Copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois)*	Copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois)*
Une photo d'identité aux normes C.N.I. (Moins de 6 mois)			
Pour les enfants dont les parents sont mariés ou en vie commune: C.N.I. du parent qui fait la demande et le justificatif de domicile			
Dans le cas d'un divorce avec résidence chez l'un des parents: C.N.I et justificatif du parent hébergeant ainsi que le jugement de divorce			
Dans le cas d'un divorce avec garde alternée: C.N.I. et justificatif de domicile des 2 parents ainsi que le jugement de divorce			
			25 € en timbres fiscaux à prendre chez un buraliste ou dématérialisé

* sauf pour les personnes nées à l'étranger ou dans une mairie qui a dématérialisé ses actes